



PROSPECTIVES

BULLETIN DE LIAISON ET D'INFORMATION DES ANCIENS ELEVES DE L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE NANTES

LETTRE DE LA PRESIDENCE

BUREAU

Présidente :

Jacqueline GONET

Vice-Présidente :

Christiane FOURMOND

Secrétaire général :

Maurice BOLTE

Trésorier :

Jean-Marie POULIQUEN

Trésorier-adjoint :

Paul DEDIEU

Comité de rédaction :

Directeur de publication :

Paul DEDIEU
53-69-39-20

Rédactrice en chef :

Jacqueline GONET
16-1-40-57-53-15

Membres :

Bernard BRILLET
Jean-Pierre PEAN
Jean-Marie POULIQUEN
Laurent VICARI

Mes cher(e)s collègues,

Il y a presque un an sortait le premier annuaire de l'Association, ouvrage qui regroupait les coordonnées de près d'un millier d'entre nous.

En juin prochain, la deuxième édition sera disponible avec les références de 1800 personnes environ, soit 800 nouveaux. La mise à jour pour ceux qui figuraient dans la première ne s'est pas révélée à l'expérience la tâche la plus facile à assurer. Merci à ceux qui ont la gentillesse de nous avertir de leur changement d'affectation.

La présentation a été changée : ce document est désormais sous la forme A5 et le classement n'est plus seulement alphabétique. Nous essayons d'améliorer à chaque édition et vos suggestions en ce sens seront toujours les bienvenues.

Par ailleurs, vous trouverez le programme du week-end des 15 et 16 juin au Croisic. Ceux qui sont venus en 1994 pourront remarquer que nous nous sommes efforcés de rester dans la même fourchette de prix.

C'est l'occasion d'organiser un après-midi de réflexion et d'échanges qui fait suite à l'enquête que nous avons effectuée sur la situation des cadres intermédiaires dans la fonction publique. Chacun est intéressé à la connaître et à l'améliorer en-dehors des idées toutes faites. Trop souvent, des solutions ont été proposées et n'ont pas été suivies d'effet, soit parce que rien n'a été fait pour les mettre en place, soit parce que la solution imaginée ne partait pas de la réalité, soit pour une énième raison. Chacun a son opinion sur la question...L'individualisme est le sentiment qui domine mais est-ce le moyen d'avancer, de progresser, d'aboutir à la reconnaissance de ce que sont les Anciens des IRA ? Il ne faut pas oublier que ces fameux Anciens, ces "idiots utiles" (il s'agit du titre d'un article publié en janvier 1995) représentent 10 000 cadres A de la fonction publique d'Etat, territoriale ou hospitalière. Même si le recrutement par les IRA s'arrêtait aujourd'hui, beaucoup seraient encore en activité dans 30 ou 40 ans, c'est-à-dire jusqu'en 2025 ou 2035. Peut-on vraiment ignorer une telle population et n'est-ce pas à elle de réfléchir sur son sort, de "manager" son évolution et son avenir ? Vous comprenez qu'il est souhaitable que votre participation soit importante le samedi après-midi.

En outre, nous profiterons de cette rencontre pour remettre aux adhérents leur exemplaire du nouvel annuaire.

Je vous rappelle que les personnes qui n'ont pas encore adhéré ou qui n'ont pas renouvelé leur cotisation au titre de 1995/1996 peuvent encore le faire.

Au mois de juin, au Croisic.

La Présidente

REFORME DE L'ETAT : L'ETAT DES REFORMES

La réforme de l'Etat a été ces dernières années au centre de différentes réflexions. Désormais, la réforme, les réformes entrent dans une phase opérationnelle. Au centre de la transformation de l'Etat se trouve la rénovation de la fonction publique. Le sujet nous intéresse au plus haut point, d'autant qu'il est en prise directe avec les thèmes prévus pour nos débats du mois de juin au Croisic.

C'est pourquoi nous avons tenu à retracer ici, en quelques lignes pour ceux qui n'auraient pas suivi ce dossier, les principales données.

L'Etat emploie 2,1 millions de personnes : 1,6 millions de titulaires civils et 300 000 militaires auxquels s'ajoutent 200 000 contractuels. La diversité des régimes juridiques, la dispersion des statuts, la complexité des situations budgétaires conduisent à une médiocre connaissance de la réalité.

La fonction publique représente par ailleurs un enjeu budgétaire lourd : en effet, les dépenses de fonction publique qui couvrent les rémunérations d'activité, les pensions, les cotisations et les prestations sociales ainsi que les dépenses indexées s'élevaient à plus de 600 milliards de francs soit près de 40% du budget de l'Etat.

I - Les administrations centrales seront réorganisées et leurs effectifs réduits.

Il est possible d'envisager une évolution de l'administration centrale de chaque ministère. Elle correspond au total à **une réduction du nombre de structures qui serait ramené à 150 environ** (sur 212 au total).

La réorganisation des structures devra s'accompagner **d'une réduction significative des effectifs**. Elle représentera globalement **10% des effectifs réels soit 7000 emplois environ**. Cette réduction permettra de renforcer en priorité les effectifs des services de proximité.

A cette fin, chaque ministre proposera, après concertation avec les organisations syndicales représentatives, **un projet de réorganisation de l'administration centrale de son ministère avant le 30 juin**, en vue de son examen par le comité interministériel de la réforme de l'Etat. Ce projet sera établi à partir de l'inventaire des missions et des structures actuelles de chaque département ministériel. Il représentera les missions devant par nature rester de la compétence de l'administration centrale, celles qui ont vocation à être déconcentrées soit à l'échelon national soit à l'échelon territorial et celles dont la suppression ou la simplification est possible. Les premières conséquences, notamment en termes de recrutement seront prises en compte dans le projet de loi de finances 1997.

a) **L'administration sanitaire et sociale** sera mise à même de mieux répondre aux grands enjeux de la solidarité et de la santé. C'est une véritable reconstruction autour de la conception, de l'évaluation et du contrôle. Les structures seront adaptées et des missions transférées à des établissements publics.

b) **Le plan "centrale 2000"** sera mis en œuvre au **ministère de l'éducation nationale**. Son administration centrale pourrait être organisée autour de ses 2 fonctions principales : la régulation de l'ensemble du système éducatif et le pilotage de l'opérateur public (dont le rôle en l'espèce est prépondérant).

c) **Une direction des PME et de l'artisanat** sera créée par regroupement de missions actuellement dispersées.

d) **L'administration centrale de la défense** sera redimensionnée.

II -Des ressources humaines

Rénover la procédure de notation et d'évaluation individuelle.

Le système d'évaluation et de notation des agents de l'Etat doit répondre à un triple objectif : la valorisation des performances individuelles, le développement d'une gestion plus fine des carrières et le développement des responsabilités à tous les niveaux hiérarchiques. Or le dispositif actuel, fondé sur la notation chiffrée, prend peu en compte les performances de l'agent et est de peu de portée sur la carrière. Pour moderniser le système de notation, **le ministre de la fonction publique établira un projet de rénovation du décret de 1959** relatif à la notation des agents de l'Etat **à partir des observations des gestionnaires de personnels** et présentera le projet aux organisations syndicales au premier semestre 1996. **L'ensemble du nouveau dispositif devra être opérationnel à compter du 1er janvier 1997.**

Rénover le régime des rémunérations.

3000 grades et 3000 régimes indemnitaires composent le système actuel de rémunérations des fonctionnaires. **La diminution du nombre de corps, la déconcentration de la gestion du personnel, la meilleure prise en compte des responsabilités exercées et l'accroissement de la mobilité supposent une clarification.**

Procéder à des fusions et à des regroupements de corps.

Il est proposé que les ministres chargés de la fonction publique et du budget recensent au cours du premier semestre 1996 l'ensemble des corps de fonctionnaires en voie d'extinction, de droit ou de fait, qu'ils identifient ceux qui, hormis les corps d'instituteurs, de professeurs d'enseignement général de collèges et de professeurs de lycée professionnel du premier grade, peuvent faire l'objet de fusions entre eux ou avec des corps vivants de même niveau indiciaire et qu'ils préparent les décrets nécessaires à cette fin. L'objectif est de réduire en 3 ans des deux tiers le nombre des corps aujourd'hui en voie d'extinction.

Placer l'interministérialité au cœur de la réforme.

La constitution d'une **vraie filière d'administration générale homogène** avec des effectifs atteignant 200000 agents - hors les corps spécialisés, notamment ceux des administrations financières et sociales chargées de missions de contrôle et d'inspection - doit permettre de **faciliter la mobilité entre les différentes administrations** et de mener à son terme le processus de déconcentration de la gestion des personnels des catégories B et C, freiné par l'insuffisance des effectifs par corps au niveau local.

A cette fin pourraient être regroupés en **corps interministériels d'attaché, de secrétaire administratif, d'adjoint et d'agent administratif les quelque 140 corps d'administration générale existant dans l'ensemble des administrations centrales et des services déconcentrés.** Le ministre chargé de la fonction publique rencontrera sur ce point les organisations syndicales au premier semestre 1996. Et les Associations d'anciens élèves des IRA dans tout cela ?

Il est clair que ceci est l'occasion impérieuse de dresser un bilan des IRA, d'évaluer la carrière de ceux qui en sont issus et d'en tirer les leçons.

Il est évident que nous souhaitons, et nos collègues des autres Associations aussi, être associés à la réflexion sur le corps interministériel des attachés.

Bien sûr, la documentation, les travaux, les renseignements que nous avons sont à la disposition de la fonction publique.

NDLR : L'essentiel de cet article provient d'une recombinaison d'un document qui nous a été transmis sans référence et intitulé "Réforme de l'Etat : extraits du document de travail soumis à concertation".

DERNIERES NOUVELLES DE L'UNION

Depuis la parution de notre dernier bulletin de liaison, l'Union s'est réunie deux fois à Paris le 27 janvier et le 23 mars. Ces deux réunions ont permis de faire avancer les travaux sur le dossier de l'interministérialité qui sera présenté au ministre de la fonction publique lorsque l'Union le rencontrera. Le projet d'annuaire commun précédemment annoncé fait l'objet d'une réflexion pour être intégré à un service minitel 36.16 IRA auquel participeraient les 5 associations d'anciens élèves et les 5 IRA. Ce service s'adresserait à tous les anciens élèves et à toute personne désireuse d'obtenir des renseignements sur l'accès aux IRA, sur l'activité des associations...

Cependant, en raison du coût (Investissement = 100 000 F, Fonctionnement pour 2 années = 79 000 F), sa réalisation est conditionnée à l'obtention d'une subvention qui sera sollicitée auprès de la DGAFP, aucune association n'ayant les moyens de financer une telle opération.

En ce qui concerne la réforme de l'Etat qui fait l'objet de l'article de ce numéro, l'Union a décidé d'adresser une demande à la fonction publique afin d'être associée aux travaux du comité chargé de ce dossier.

En effet, l'interministérialité est le thème que veut défendre en particulier l'Union et si la création d'un corps unique des attachés est décidée, il paraît normal qu'elle puisse être informée des modalités, voire consultée.